



Communiqué de presse
Bagnes, le 30 août 2016

Une pratique sévèrement critiquée mais pas d'enrichissement illégitime ni d'avantages illicites

Le Conseil communal de Bagnes a pris connaissance, ce matin, du rapport du professeur Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral, sur les conséquences d'une pratique jugée illégale en matière de police des constructions.

Ce rapport vient compléter la première expertise commandée par l'exécutif bagnard l'automne dernier. Au terme d'une enquête approfondie, le professeur Rouiller adresse une critique sévère sur le choix du Conseil communal de persévérer, jusqu'au début de l'année 2016, dans l'application d'une norme communale qu'il savait contraire au droit cantonal. Il estime que le gouvernement valaisan, via son administration, porte une responsabilité primordiale dans l'ensemble de cette affaire pour n'avoir pas accompli avec la diligence requise son devoir de surveillance qui implique appui, conseil et soutien aux communes.

En revanche, il répond par la négative aux questions posées par l'exécutif bagnard sur l'éventuelle responsabilité individuelle des membres du Conseil communal et des autres personnes mentionnées dans le premier rapport d'expertise ainsi que sur les avantages illicites qu'ils auraient pu en tirer. «La conduite des autorités communales n'a été guidée, de manière générale, ni par un appât méprisable du gain, ni par une volonté de léser l'intérêt public», affirme M. Rouiller.

Le rapport précise en outre les règles de récusation des conseillers communaux et formule trois recommandations portant sur la composition de la commission des constructions, sur l'appui juridique indépendant nécessaire à son bon fonctionnement et sur l'adoption d'un code de déontologie informel.

Le Conseil communal a adopté les mesures proposées. Une première série de corrections avait été introduite dès la remise de l'expertise précédente.

Le rapport Rouiller a été adressé au Ministère public de l'Etat du Valais ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Il est également disponible au téléchargement, sur le site officiel de la Commune, www.bagnes.ch.

Les efforts consentis pour établir les faits, corriger la pratique critiquée et mettre en place les instruments nécessaires à la régularisation des dossiers entachés d'illégalité devraient contribuer à lever définitivement les soupçons injustifiés qu'a fait naître l'affaire dite des constructions illicites de Verbier.

Commune de Bagnes


Eloi Rossier
Président


Frédéric Perraudin
Secrétaire communal